

Communiqué de presse 26 juin 2026

La Poste ne doit pas être un service public à géométrie variable !!

La déclaration du Premier ministre demandant à La Poste une mobilisation exceptionnelle de ses facteurs et factrices auprès des personnes les plus fragiles dans le cadre de l'épisode caniculaire que traverse notre pays pose une nouvelle fois la question de la place et du rôle du service public postal.

La CGT-FAPT tient d'abord à saluer l'engagement quotidien des postières et des postiers qui, partout sur le territoire, assurent leur mission de service public auprès de la population, y compris dans des conditions climatiques particulièrement difficiles.

Les facteurs et factrices ont toujours constitué un lien social essentiel, notamment auprès des personnes âgées, isolées ou vulnérables. Ce rôle social, reconnu aujourd'hui par le gouvernement lui-même, est assuré quotidiennement par les postières et les postiers, souvent bien au-delà des seules missions prescrites. Pourtant, la direction de La Poste, à travers ses organisations de travail, cherche à supprimer ce rôle social considéré comme « non rentable. »

La CGT-FAPT dénonce l'hypocrisie d'une direction qui utilise l'image de service public de La Poste, qui se félicite publiquement de cette mission lorsque les circonstances l'exigent, tout en faisant la chasse au quotidien aux temps de présence et d'échange avec les usagers, allant jusqu'à réprimer ou sanctionner des agents dont le seul tort est d'avoir privilégié l'humain à la logique du chronomètre.

Lorsque les pouvoirs publics ont besoin d'un réseau de proximité capable d'intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire, c'est naturellement vers La Poste qu'ils se tournent. Cette réalité démontre l'utilité sociale irremplaçable du service public postal.

Mais la CGT-FAPT refuse que La Poste soit considérée comme un service public à géométrie variable : indispensable et en première ligne lors des crises sanitaires, climatiques ou sociales, mais continuellement affaiblie le reste du temps par les suppressions d'emplois, les réorganisations permanentes, les réductions d'horaires d'ouvertures des bureaux et le recul de la présence postale.

La Poste n'a eu de cesse de déconstruire le réseau d'acheminement sur la seule logique financière, réduire les amplitudes de départ et d'arrivée du courrier, supprimer les liaisons ferroviaires, supprimer les centres de traitements du courrier de proximité et enfin abandonner sa boussole culturelle : la notion de service public rendu à l'utilisateur.

Un rôle social volontairement empêché par la stratégie de l'entreprise qui a modifié le schéma d'acheminement du courrier (suppression du J+1) avec comme objectif de supprimer le passage quotidien du facteur.

Un service public mis à mal par la privatisation de La Poste et la recherche effrénée de rentabilité.

Il existe donc une contradiction majeure entre les discours gouvernementaux vantant l'utilité de La Poste et les politiques menées depuis plusieurs années. L'État, pourtant actionnaire du Groupe aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations, ne compense pas à la hauteur des besoins les missions de service public confiées à La Poste. Cette insuffisance de financement fragilise durablement l'entreprise et dégrade les conditions de réalisation des missions d'intérêt général.

Dans le même temps, les postières et les postiers sont eux-mêmes confrontés aux conséquences de la canicule. Les facteurs et factrices exercent leur activité en extérieur sous des températures parfois extrêmes. Il est urgent que La Poste reconnaisse la pénibilité du métier de facteur, exposé aux conditions climatiques toute l'année et au port de charges lourdes. Les personnels des plateformes, centres de tri, bureaux de poste et services logistiques subissent également des conditions de travail dégradées. La protection de leur santé et de leur sécurité doit être une priorité absolue.

À la veille où la Présidente-Directrice Générale du Groupe La Poste va présenter sa feuille de route et les orientations stratégiques de l'entreprise, que des négociations avec l'Etat sont en cours (le contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat, le contrat de présence postale entre La Poste, l'AMF et l'État), la CGT-FAPT réaffirme avec force que La Poste doit demeurer avant tout un grand service public de proximité. Son avenir ne peut être réduit à une logique de diversification ou de rentabilité financière. La réponse aux défis sociaux, territoriaux et climatiques exige au contraire le renforcement de ses missions de service public, de son maillage territorial et de ses effectifs.

La crise climatique actuelle démontre une nouvelle fois que le pays a besoin d'un service public postal fort, financé à la hauteur de ses missions et doté des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

